



Règlement su l'organisation des compétitions d'athlétisme



RO 2010 (Changement 2012)



Supplément pour les fiche technique

2. Jury courses

2.1 Contrôle des installations et du matériel

- Le starter doit contrôler le pistolet de départ.
- Contrôler la liaison avec le chronométrage
- Le contrôle du chronométrage électronique se fait par les spécialistes et par le jury d'appel.
- L'aide starter contrôle les starting-blocks, dès meeting catégorie B et supérieurs ainsi qu'aux Championnats suisses simples il faut utiliser des haut-parleurs
- Anémomètre homologué avec maniement (art. 11)
- Il faut contrôler qu'il y ait suffisamment de témoins pour les relais.

2.2 Réglementation des faux départs (résumé)

1. Épreuve individuelle, (dès U16 et plus âgés) > Zéro faux départ <

En principe: L'athlète qui provoque un faux départ, est exclu des starts suivants de l'épreuve concernée (IWR...)

- Épreuves individuelles: *dès U16 et plus âgés*
- CSI: *dès U16 et plus âgés*
- CS Team: *Seniors*

2. Épreuve individuelle (U14 et plus jeunes)

En principe: Après un faux départ, toute la série est avertie.

L'athlète qui provoque un nouveau faux départ, est exclu de la discipline concernée.

- Épreuves individuelles / relais: *dès U14 et plus jeunes*
- CSI: *dès U14 et plus jeunes*

3. Concours multiple (toutes catégories)

En principe : Après un faux départ, toute la série est avertie.

L'athlète qui provoque un nouveau faux départ, est exclu de la discipline concernée

- Concours multiples : *dès U10 et plus âgés*

4. Projets jeunesse Swiss Athletics

UBS Kids Cup, Migros-Sprint et MILLE GRUYÈRE

Lorsqu'un athlète provoque un faux départ, il est averti. Si le même athlète provoque un second faux départ, il est exclu de la discipline concernée.

2.3

[Compétition/ Support compétitions/ Documents techniques](#)

>>>> Fiches techniques déroulement de l'épreuve,

Sprint jusqu'à 400m(y.c. H) / Course dès 400m

3 Jury de concours hauteur / perche

3.1 Contrôles de l'installation et du matériel

- Au moins 2 barres
- Tapis de réception
 - a) Hauteur: mesure minimale, 500x300x50 cm
 - b) Perche: mesure minimale, 500x500x80 cm, avancées : 150cm
- latte de mensuration hauteur, 2.5 m au min ; avec pied transversal
- Mesurage des hauteurs électroniques, optique (art.12)
- Perche: *essais d'échauffement tous*
- Neutralisation: Après une hauteur convenue avec les athlètes et le jury d'appel, (avant le début de l'épreuve).

3.2 Barrage

- Si le premier rang est concerné, il faut en accord avec la règle 181.9 organiser un barrage entre les concurrents concernés, à moins que les directives techniques de la compétition en décident autrement.

Remarque: N'est pas appliqué aux concours multiples.

3.3

[Compétition/ Support compétitions/ Documents techniques](#)

>>>> [Fiches techniques déroulement de l'épreuve, saut en hauteur / Saut à la perche](#)

4 Jury de concours longueur / triple

4.1 Contrôle de l'installation et du matériel

- Ruban métrique étalonné (saut en longueur = 10m, triple saut = 20 m)
- Râteau, pelle, balai, fiche
- Planche de plasticine
- Anémomètre homologué avec maniement (art. 11)
- Mesurage électronique, optique des longueurs (art. 12)

4.2 Limitation du nombre d'essais

- À toutes les manifestations, le nombre d'essais dans les concours techniques peut être limité, à l'exception du saut en hauteur et du saut à la perche (IWR 180.5). La décision revient à Swiss Athletics ou au directeur technique, responsable de la manifestation.
- S'il y a plus de 8 concurrents/es, ils bénéficient tous 3 essais. 3 essais supplémentaires seront accordés aux 8 meilleurs/es, dans l'ordre inverse. (IWR 180.5a)

4.3

[Compétition/ Support compétitions/ Documents techniques](#)

>>>> [Fiches techniques déroulement de l'épreuve, saut en longueur / Triple saut](#)

5.1 Jury de concours jets / lancers

5.1.1 Contrôle de l'installation et du matériel

- Lancer du poids : suffisamment de boulets (au min.3), (tableau des poids), ruban métrique étalonné (25 m), râteau, balai, fiche
- Lancer du disque, du marteau et du javelot : suffisamment d'engins (au moins 3), ruban métrique étalonné (100 m), balai, fiche ou env. 20 fiches numériques
- Év. mesurage électronique, optique (art. 12)
- Tous les engins doivent être contrôlés par le chef du matériel de la manifestation et être munis d'une marque par concours.
- Cage de protection (disque et marteau), **Sécurité** (art. 13)

Remarque: voir aussi 4.2

5.1.2

[Compétition/ Support compétitions/ Documents techniques](#)

>>>> Fiches techniques déroulement de l'épreuve

lancer du poids / disque / marteau / javelot

5.2 Balle pour les catégories U14 et plus jeunes

5.2.1 Contrôle de l'installation et du matériel

- Suffisamment de balles (au min. 3 – 9) (tableau des poids), ruban métrique étalonné (au min. 50 m), fiches

Remarque: voir aussi 4.2

5.2.2

[Compétition/ Support compétitions/ Documents techniques](#)

>>>> Fiches techniques déroulement de l'épreuve

lancer la balle